



## Collecte et recyclage des lampes usagées



### Les lampes qui se recyclent

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole "**poubelle barrée**", signifiant qu'elles ne doivent être jetées ni avec les déchets ménagers, ni dans le conteneur à verre.

Tubes fluorescents (néons), lampes fluo-compactes, lampes à Led, lampes dites "techniques" (lampes sodium haute pression, lampes à iodure métallique,...), elles sont toutes recyclables !



---

Lampes fluo-compactes



---

Tube fluorescent

Lampes à LED



Lampe sodium haute  
pression

Lampe à iodure  
métallique

## Que faire de vos lampes usagées ?

- **Déposez vos lampes en déchetterie** dans les bacs de recyclage :

*Les Déchetteries Intercommunales se situent*

- à **LAZER (05300) - Quartier Les Résolues** – 1 250 Route de Gap - Tél : 04 92 65 26 17 - Horaires : du lundi au samedi de 8h-12h et 14h-18h
- à **RIBIERS (05300 Val Buech Méouge)** – Route de Sisteron – Tél : 04 92 62 24 65 - Horaires : du lundi au samedi de 8h-12h et 13h30-18h
- à **SERRES (05700)** – Route de Méreuil – Tél : 04 92 67 13 54 - Horaires : du lundi au vendredi de 9h/12h et 14h/17h et samedi de 9h-12h.
- à **ROSANS (05150)** – Lieu dit l'Aubergerie – Tél : 06 08 37 94 68 - Horaires : du lundi au vendredi de 9h/12h et 13h30/16h30 et mercredi/samedi de 9h-12h.
- à **ORPIERRE (05700)** – Lieu dit l'Adrech – Tél : 06 87 53 36 97 - Horaires : du mardi au samedi de 9h/12h et 14h/17h et lundi/jeudi de 9h-12h.
- à **CLAMENSANE (04250)** – Lieu dit Champs Long – Tél : 04 92 34 27 40 - Horaires : lundi et samedi de 9h/12h30 et 13h/16h30.
- à **BARRET SUR MEOUGE (05300)** – Le Village – Tél : 04 92 43 81 86 - Horaires : mardi de 13h45/16h45 et jeudi/samedi de 8h/11h45.



- **Déposez vos lampes en magasin** dans les bacs de recyclage en libre-accès : tout magasin qui vend des lampes neuves a l'obligation de reprendre les lampes usagées de leurs clients (commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage,...).

Pour savoir où déposer vos lampes, un système de géolocalisation vous est proposé sur le site internet <http://www.malampe.org/geolocalisation> pour connaître les points de collecte les plus proches.

## Que deviennent vos lampes usagées ?

Les lampes collectées auprès des déchèteries et magasins sont prises en charge par Récyclum, l'**éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France**. Ces opérations sont financées par l'**éco-contribution**, payée lors de l'achat d'une lampe neuve. Plus d'informations sur [www.malampe.org](http://www.malampe.org).



- **Le verre (88%)** est la matière recyclable la plus importante. Il constitue l'essentiel du poids des lampes. Le verre des tubes fluorescents usagés permet de fabriquer des tubes fluorescents neufs. Le verre des lampes usagées permet de fabriquer des abrasifs, des isolants pour le bâtiment...
- **Les métaux (5%)** comme le fer, l'aluminium, le cuivre composant notamment les contacts et culots de lampes sont réutilisés dans les filières de fabrication de divers produits neufs.
- **Les plastiques (4%)** ne sont pas recyclés à ce jour. Les volumes en jeu sont insuffisants pour la mise en place d'une filière économiquement viable. Ils font souvent l'objet d'une valorisation énergétique (production d'énergie) par incinération.
- **Les poudres fluorescentes (3%)** recouvrant l'intérieur des tubes fluorescents et des lampes basse consommation sont recyclées pour en extraire les terres rares qui les composent.
- **Le mercure (0,005%)** présent en infime quantité, est contenu dans les poudres fluorescentes. Il est isolé pour être stocké de façon hermétique dans un lieu de stockage sécurisé (CSDU)